

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2017 à 19h30, à SAINT AULAYE Compte-rendu

Approbation du règlement intérieur

Le Comité technique, placé auprès du Centre de Gestion de la Dordogne, a émis un avis favorable, avec quelques modifications, au règlement intérieur présenté lors de sa séance du 29 novembre dernier. Le Conseil Municipal accepte de modifier certains articles et l'approuve. Il sera mis en application au 1^{er} janvier 2018.

Convention d'utilisation de la Piscine Municipale avec le camping La Dordogne Verte

Le Camping La Dordogne Verte souhaite continuer d'utiliser la Piscine Municipale durant la saison estivale, soit du 1^{er} juin au 3 septembre 2018. Le Conseil accepte sur la convention d'utilisation, ainsi que sur le tarif proposé, fixé sur le nombre de nuitées à N-1 (9 457) x 0.80€ = 7 565.60 €. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Convention d'occupation du domaine public avec les associations

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public, en l'occurrence le Gymnase, le Dojo et la Salle d'haltérophilie avec les associations et la communauté de communes du pays de Saint-Aulaye occupant, à titre gracieux, ces bâtiments.

Élection de délégués au SDME

Suite à la décision du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Bois de la Côte de transférer sa compétence au Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne, le Conseil élit Monsieur Yannick LAGRENAUDIE en tant que délégué titulaire et Frédéric RAPEAU en tant que délégué suppléant.

Personnel : renouvellements de contrat

Le Conseil décide le renouvellement des contrats de Madame Laurence Mercier, qui s'occupe des payes et de la gestion des locations communales, pour 21 heures par semaine, et de Monsieur Patrice Lagarde, projectionniste au Cinéma Le Studio, pour 20 heures par semaine. Le Conseil décide qu'une demande de remboursement d'une partie des charges de personnel de Monsieur Lagarde (soit 3 heures par semaine) soit faite à l'association Cinéma Le Studio.

Urbanisme.

Demande d'échange et de vente de parcelles à La Vallade :

Monsieur Yannick LAGRENAUDIE quitte la séance, ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote. De ce fait, le pouvoir donné par Madame GARCIA est annulé pour ce vote.

Monsieur Jean-Michel EYMARD, Premier Adjoint, lit aux membres du Conseil Municipal un courrier adressé par Madame Annabelle GALI, Messieurs Florent LAGRENAUDIE et Jean-Guillaume GALI, représentants la SCI MILLE FEUILLES propriétaire de la partie habitation du Domaine de La Vallade. Ces derniers souhaiteraient établir avec la commune :

- Un échange de la parcelle ZB 119 est, appartenant à la commune, qui est enclavée au sein de trois parcelles (ZB 120, ZB 118 et ZB 382) appartenant à la DCI MILLE FEUILLES, avec la parcelle ZB 382. Une servitude de passage pourrait être conclue sur la parcelle ZB 119 ;

- des acquisitions : les parcelles ZB 127 pour partie, ZB 147 et ZB 148 pour partie, d'une contenance de 3 ha, et la parcelle ZB 126 d'une contenance d'1 ha 50 ca, appartenant à la commune.

Le prix d'achat proposé est celui établi par notaire, soit 2 474 € l'hectare. Les frais de bornage, de notaire et l'achat de la clôture délimitant les deux propriétés seraient à la charge de la SCI MILLE FEUILLES. La clôture serait installée par les Services Techniques. Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition, mandate Monsieur EYMARD de mener cette affaire à terme et autorise ce dernier à signer tous documents afférents.

Demande de servitude de passage :

Monsieur le Maire expose au Conseil que Madame Janine BESSE souhaite vendre une parcelle de terrain cadastrée ZB 150 dans le but de construire une maison d'habitation. Mais cette parcelle n'est desservie par aucun accès, puisque deux terrains appartenant à la commune (ZB 149 et ZB 143) jouxtent le chemin rural. Monsieur le Maire propose donc qu'une servitude de passage soit créée, afin de permettre l'accès à la parcelle ZB 150, par les parcelles communales ZB 149 et ZB 143. Les frais de bornage et les frais notariés seraient à la charge de Madame Janine BESSE. Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition, mandate Monsieur EYMARD de mener cette affaire à terme et autorise ce dernier à signer tous documents afférents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h22.